



CRE n°17-003

Auteurs : Mme BOSCUS et M. BEAUJARD

Dest. : Membres du comité de pilotage

Date : 25/06/2019

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 5^{ème} Comité de pilotage (COPIL)

à Fourques-sur-Garonne, le 25 juin 2019

Présents

AUGEARD Serge, commune de VIRELADE - Conseiller municipal
ARNAUD Henri, commune de VIRELADE - Adjoint au maire
BAZIN Isabelle, UNICEM
BEAUJARD Mathieu, SMEAG - Chargé de mission N2000 et ZH
BILIRIT Jacques, maire de FOURQUES-SUR-GARONNE - Président COPIL N2000 Aquitaine
BOSCUS Claire, SMEAG - Chargée de mission N2000 et ZH
CADORET Vincent, SMEAG - Chef de projet SAGE Vallée de la Garonne
CANU Didier, commune de CASTETS ET CASTILLON - Conseiller municipal
CARDON Jean-Michel, SMEAG - DGS
CRAIPEAU Florent, Val de Garonne Agglomération - Technicien GEMAPI
GIRARDI Raymond, Conseil départemental du Lot-et-Garonne - Vice-président
GUYOT Loïc, SMEAG - Responsable de l'observatoire Garonne
LAQUEBE Sandrine, Direction départementale des Territoires de Lot-et-Garonne - Chargée de mission N2000
MEYNARDIE Guillaume, BIOTOPE - Directeur régional
MOLINIÉ Jean-Louis, commune de BUZET-SUR-BAÏSE - Maire
MOLINIÉ Jean-Louis, UFBAG et FDAAPPMA 47 - Président
PIN Jacques, commune de SENESTIS - Conseiller municipal
ROSPARS Willy, UNICEM
SANIAL Thérèse, commune de SAINT ROMAIN LE NOBLE - Conseillère municipale
TREBUCHON Maxime, SMEAG - Stagiaire
VANNUCCI Olivier, Conservatoire des Espaces Naturelle Aquitaine
VÉRIL Corinne, SMEAG - Assistante
VIGNEAU Roger, commune de MEILHAN-SUR-GARONNE - Conseiller municipal

Ont été excusés :

ALBRET Communauté

BIANCHI Francis, sous-Préfet de MARMANDE-NERAC

BORDERIE Sophie, Conseil départemental du Lot et Garonne - Présidente

CASTADERE Delphine, Conseil départemental du Lot et Garonne - Chargée de mission ZH

Commune de CADAUJAC

Commune de CADILLAC

Commune de CAUDECOSTE

Commune de CLERMONT SOUBIRAN

Commune de PREIGNAC

Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Grand Port Maritime de BORDEAUX

Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde

SUZANNE Éric sous-préfet de LANGON

TANDONNET Henri, Maire de MOIRAX

Introduction :

Jacques BILIRIT, Président du Comité de pilotage, remercie les personnes présentes pour ce cinquième comité de pilotage du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Monsieur BILIRIT remercie également Monsieur GIRARDI, élu référent du SMEAG, pour le suivi de la mise en œuvre de cette politique Natura 2000.

Avant de présenter le contexte et l'historique de la démarche, Monsieur le Président excuse Madame la Préfète qui n'a pas pu se déplacer mais qui est représentée et donne la parole à Raymond GIRARDI, Vice-président du SMEAG et du Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Monsieur GIRARDI, référent Natura 2000 pour le SMEAG, structure porteuse de l'animation, précise que le SMEAG est engagé dans l'animation Natura 2000 depuis 2014.

Monsieur BILIRIT fait un rapide rappel sur l'historique de la démarche Natura 2000 : l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) a été portée par le SMEAG en 2011 et validé en novembre 2013. Le SMEAG a ensuite été désigné comme structure porteuse pour le premier cycle d'animation d'avril 2014 à mars 2017 ainsi que pour le deuxième cycle d'animation d'avril 2017 à décembre 2019. Nous sommes donc en fin de cycle d'animation.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président évoque un « renfort » dû à l'affectation de l'animateur Mathieu BEAUJARD sur d'autres missions et appelle Claire BOSCUS, qui arrive donc en renfort pour 6 mois au SMEAG, à se présenter.

Monsieur le Président reprend la parole et évoque ensuite l'ordre du jour.

Pour ce troisième COPIL, l'ordre du jour est le suivant :

- I. Bilan de la 5^{ème} année d'animation 2018
- II. Animation 2019
- III. Cycle d'animation 2020-2022
- IV. Points divers / Echanges

Monsieur le Président donne la parole à l'animateur Mathieu BEAUJARD afin de débiter la présentation.

Ce compte-rendu est accompagné de la présentation PowerPoint permettant de l'illustrer et de la lettre d'information n° 4. Les trois seront prochainement disponibles sur le site internet du SMEAG (www.lagaronne.com).

I. Bilan de la 5^{ème} année d'animation 2018

1) Animation territoriale et expertise technique (diapositives 4 à 22)

L'animateur rappelle les objectifs de l'animation territoriale à savoir la mise en place des contrats et chartes Natura 2000, le partage de connaissances, l'assistance technique ainsi que le suivi et la veille à la cohérence des projets autour de la Garonne.

Il rappelle que la première signature d'une charte N2000 a été faite en 2017 par Monsieur le maire de BOE engageant ainsi 12 parcelles communales. Cette même année, plusieurs chartes ont été signées, dont une par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDPPMA). La commune de SAINT-HILAIRE DE LUSIGNAN n'a pas pu s'engager car la parcelle communale était hors périmètre N2000. En 2018, ce sont les collectivités du MAS D'AGENAIS et de LAGRUERE qui se sont engagées dans le cadre de la « Journée Mondiale Zone Humide ». Enfin, 2 agriculteurs Lot-et-garonnais ont signé en 2018 une charte N2000 et l'accompagnement par l'animateur leur a permis de continuer à bénéficier du dispositif AREA de la Région. L'animateur illustre ces propos en présentant un exemple de charte avec l'un des exploitants : l'EARL St Philip engageant 12 parcelles dont 31% de la surface est incluse dans le périmètre N2000.

L'animateur présente ensuite plusieurs pistes de contrats N2000 en exposant au préalable un bref historique évoquant la difficulté liée au périmètre car un contrat doit être inclus au sein du périmètre soit principalement le lit mineur et les berges de Garonne.

Monsieur GIRARDI demande si un agriculteur qui possède une parcelle qui n'est pas entièrement incluse dans le périmètre peut tout de même bénéficier entièrement (à l'échelle de la parcelle) de l'exonération foncière sur le non bâti. L'animateur répond qu'il sera exonéré uniquement sur la partie située dans le site Natura 2000. Monsieur GIRARDI exprime le fait que si la parcelle entière était exonérée, cela motiverait plus les agriculteurs et ainsi lancerait la dynamique.

Monsieur AUGARD demande s'il ne serait pas possible « d'obliger » les agriculteurs non engagés (ni charte, ni contrat) à respecter des préconisations de gestion N2000 ? Il faisait notamment référence aux produits phytosanitaires et a pris pour exemple le cas de sa commune, VIRELADE.

L'animateur a répondu que la démarche, que ce soit pour des contrats Natura 2000 ou des contrats agricoles (MAEC), doit être basée sur le volontariat et ne doit en aucun cas être obligatoire.

L'animateur poursuit en présentant deux projets de contrats : le projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de SAINT-MACAIRE porté par la Fédération de Pêche de Gironde et le projet de contrat de restauration d'un atterrissement à SAINTE-BAZEILLE porté par la Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne. Pour ce dernier, l'animateur contextualise le site et explique la présence d'un dépôt alluvionnaire à 1,5 km à l'aval de COUTHURE-SUR-GARONNE avec la création naturelle d'une île et d'une annexe hydraulique partiellement connectée avec la Garonne. L'animateur présente les principales actions à mener, soit la dévégétalisation et la scarification de l'atterrissement, la création d'un lit d'écoulement préférentiel et la restauration suivi d'une gestion de la ripisylve. Ce projet de contrat ayant été estimé à 80 000 €, ce qui représente une grande partie de l'enveloppe financière disponible à l'échelle de l'ex-Région Aquitaine, a été refusé car il n'était pas assez étayé. La FDAAPPMA47 poursuit ses réflexions sur le projet et attend les retours du contrat de SAINT-LAURENT pour faire de nouvelles propositions. L'animateur revient ensuite brièvement sur le contrat de SAINT-MACAIRE en expliquant qu'un pré-projet estimé à 26 000 € a été accepté mais n'a pas pu être déposé en 2018 (car il fallait affiner le programme d'action) mais qu'après un diagnostic écologique porté par le SMEAG, un nouveau pré-projet a été déposé courant 2019 et que le dossier définitif devrait être déposé ces prochains jours.

Ensuite, l'animateur continue avec le contrat de SAINT-LAURENT en rappelant le contexte, les objectifs et les principales actions qui ont été menées : dévégétalisation et scarification de l'atterrissement, arrachage de la Jussie (espèce invasive) puis plantation de la ripisylve avec les enfants de l'école communale. Après un rappel des principaux résultats obtenus à la suite de ces travaux, l'animateur informe l'assemblée qu'une journée citoyenne a été organisée le 12 octobre afin d'entretenir l'atterrissement avec la participation de quelques habitants.

Monsieur Olivier VANNUCCI du CEN Aquitaine partage un retour favorable de ses impressions sur ce site en expliquant qu'il y a des enjeux intéressants pour les espèces et une biodiversité à noter qui s'est développée notamment pour les Odonates.

Monsieur Florent CRAIPEAU s'interroge sur la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) et demande quelles sont les procédures à suivre pour pouvoir y mener des actions ? Il demande également si un dossier d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) est nécessaire ?

L'animateur répond qu'il faut établir une convention de gestion auprès de la DDT47 ou de VNF (en fonction des secteurs) et que dès qu'il y a une intervention sur le DPF, il faut au préalable l'accord des services de l'Etat.

L'animateur a été sollicité cette année sur plusieurs dossiers d'incidences dont le projet de la cale à canoë à LAGRUERE et la plage de MARMANDE et a participé également à des journées d'échanges et de réunions techniques.

Une question concernant le rôle de l'animateur dans le projet de plage de MARMANDE a été posée. Ce dernier répond qu'il est intervenu une première fois en 2018 dans le cadre du Plan Garonne et qu'à présent, après avoir aidé à rédiger l'étude d'incidence simplifiée du projet au titre de Natura 2000, il suit l'avancement du projet.

L'animateur a participé à divers projets afin de veiller à la cohérence avec les enjeux Natura 2000 et ceux du DOCOB en citant quelques exemples (quais de LANGON, l'île de RAYMOND, Maison Garonne de BOE...). L'animateur termine ce bilan d'animation 2018 en informant l'assemblée de sa participation à diverses manifestations et rencontre avec des collectivités et élus (Politique migrateurs, SAGE vallée de la Garonne, mise en place de l'animation Natura 2000 sur la Garonne en Occitanie,...).

2) Animation agricole (diapositives 23 à 32)

Après quelques rappels historiques sur les MAEC et sur les contrats engagés les précédentes années, Mathieu BEAUJARD souligne que le périmètre Natura 2000 a été élargi pour la campagne 2018 aux îlots PAC associés ce qui représente 12 137 Ha dont 32 % en SAU.

Une question portant sur la différence entre le périmètre élargi et le périmètre Natura 2000 a été soulevée dans l'assemblée. L'animateur répond que le périmètre N2000 est limité au lit mineur et les berges, alors que pour le périmètre du PAEC, le périmètre est élargi aux îlots PAC attenants au périmètre Natura 2000. Ainsi, le périmètre pour la mise en place de mesures agricoles est bien plus large que le périmètre N2000 et permet de mener des actions sur les parcelles agricoles en lien avec la Garonne.

L'animateur a indiqué que la plaquette a été révisée et communiquée à 387 exploitants agricoles par courriers et mails. Sur une trentaine d'agriculteurs qui se sont montrés intéressés pour des informations complémentaires, l'animateur a rencontré 7 d'entre eux pour un engagement de 4 agriculteurs dans 6 contrats (3 de conversion de culture en prairies, 2 en gestion de ripisylve et 1 en retard fauche). Le bilan global engagé pour cette campagne 2018 s'élève à 38 947,85 €. Ensuite, l'animateur a montré des photos de plusieurs types de contrats dont une conversion de culture en prairie engageant 3 Ha à CADAUJAC, un retard de fauche engageant 4,45 Ha à L'ISLE-SAINT-GEORGES et une gestion de ripisylve sur 2 235 mètres à BUZET-SUR-BAÏSE et SAINT-LEGER. L'animateur présente plus en détails un exemple de plan de gestion de ripisylve.

Monsieur Florent CRAIPEAU demande si un contrat « Gestion de ripisylve » doit obligatoirement être engagé avec un agriculteur.

L'animateur répond que les MAEC sont réservées aux exploitants agricoles qui déclarent leurs parcelles à la PAC. Cependant, des opérations de restauration de ripisylves peuvent faire l'objet de contrat Natura 2000 non agricole. Dans ce cas, des collectivités, associations ou toute personne privée peut en bénéficier, à condition que le secteur concerné soit bien inclus dans le périmètre Natura 2000 plus restreint que le périmètre éligible aux mesures agricoles (MAEC).

Monsieur CRAIPEAU demande si le SMEAG s'implique dans la gestion des digues car il ajoute qu'un programme d'études sur les digues de Garonne est en cours.

L'animateur répond que le SMEAG n'intervient pas directement sur la gestion des digues sauf si, ponctuellement des enjeux environnementaux se présentent et qu'il est sollicité par les collectivités exerçant la compétence GEMAPI. Par ailleurs, le SMEAG est animateur du PAPI Garonne Girondine et suit de manière globale les études et schémas concernant la thématique inondation à l'échelle du fleuve.

Un membre du COPIL demande si l'animateur est consulté sur les ponts et celui-ci répond qu'il est sollicité au titre de Natura 2000 sur des dossiers d'incidences et selon les enjeux du site, il donne des préconisations adaptées.

Monsieur Jean-Louis MOLINIE aborde le sujet de l'hydrolenne à l'essai expérimental à BORDEAUX avant de rebondir sur les impacts importants que peuvent avoir les ruptures du continuum fluvial et prend pour exemple GOLFECH. Il partage son inquiétude face aux problématiques du silure aux abords de GOLFECH et explique que cette espèce pose problème car il y a là, une rupture du continuum fluvial.

L'animateur termine la présentation de l'animation agricole par un bilan depuis 2015 jusqu'en 2018 des surfaces engagées, du nombre de contrats et des aides accordées pour les campagnes agricoles. Ainsi, en 4 années d'animation, 130 000 € d'aides financières ont été accordées sur les parcelles en bord de Garonne.

3) Communication - sensibilisation (diapositives 33 à 41)

Cette cinquième année d'animation a été fournie en communication autour de Natura 2000 en commençant par la « Journée Mondiale Zones Humides » le 25 février à LAGRUERE. Une cinquantaine de personnes ont participé à une balade commentée depuis le Parc aux sources jusqu'au Port des rêves le long du canal latéral puis dans un second temps, Mathieu BEAUJARD a présenté le projet du « Chemin de l'eau » des communes de LAGRUERE, MAS D'AGENAIS et TONNEINS. A l'occasion de cette journée, Messieurs les maires de LAGRUERE et du MAS D'AGENAIS ont signé la charte N2000.

L'animateur a participé à une nouvelle animation le 12 mars impliquant la restauration de la ripisylve du ruisseau de la Tarreyre à LAGRUERE. Dans le cadre du Plan Garonne, des essences et arbustes ont été plantés afin d'épaissir la ripisylve, ainsi qu'une sensibilisation des scolaires sur la richesse faunistique et floristique de la vallée de la Garonne.

Le 13 juillet a également eu lieu une animation en lien avec le projet Destours 47. L'animateur a présenté les enjeux de biodiversité du site Natura 2000, le fonctionnement de la Garonne et les enjeux associés et enfin, les actions menées sur le territoire. Au cours de la journée, l'animateur a également participé à la découverte des produits du terroir et a partagé des connaissances locales avec les participants.

Par ailleurs, l'animateur était présent le 1^{er} septembre pour la journée « La Garonne en fête » durant laquelle il a tenu un stand à SAINT-HILAIRE DE LUSIGNAN. A cette occasion, une soixantaine de personnes ont été informées et sensibilisées aux enjeux Natura 2000 et l'animateur a été interviewé deux fois pour une radio locale. De plus, des plaquettes ont été distribuées ainsi que des jeux de coloriages d'espèces pour les enfants et des photos A4 plastifiées d'espèces étaient à disposition du public.

D'autre part, l'animateur a organisé le 24 novembre une journée citoyenne de ramassage des déchets à LORMONT à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets. Avec la participation d'une trentaine de bénévoles, 4 m3 de déchets ont été collectés sur 1 km en rive droite au niveau de BORDEAUX et ont ensuite été récupérés puis valorisés par des entreprises locales, Actes Elise Atlantique et Les détritivores. Lors de cette journée, l'animateur a sensibilisé le public aux enjeux de protection des habitats et des espèces présentes sur le site.

L'animateur était également présent à différentes manifestations comme la « Journée migrateur » à SAINT-LAURENT le 22 juin où il a présenté le contrat en salle suivi d'une visite sur site l'après-midi. De plus, le 2 octobre, l'animateur a participé à une journée d'échanges sur la préservation des zones humides et des cours d'eau en Occitanie, ce qui permet de renforcer les liens entre les scientifiques et les gestionnaires.

La lettre d'information n° 4 n'a pas pu être éditée en 2018 par manque de temps mais elle est en cours de conception. De plus, les panneaux ont été exposés à chaque manifestation lorsque cela a été possible et ont également été prêtés pour le COPIL Natura 2000 Occitanie. Enfin, le site internet du SMEAG est régulièrement actualisé, ce qui permet d'avoir une certaine visibilité sur ce qui est réalisé.

II. Animation 2019

1) Animation territoriale (diapositives 43 à 48)

Suite à sa mobilisation sur le volet zones humides du SAGE, Mathieu BEAUJARD explique la réorganisation au sein du SMEAG pour cette année 2019. L'animation agricole a été attribuée au bureau d'études Rural Concept et il y a également eu le recrutement de Claire BOSCUS pour l'animation territoriale.

Pour la présentation de l'animation 2019, l'animateur donne la parole à Claire BOSCUS.

L'animatrice débute la présentation de l'animation territoriale 2019 en rappelant les objectifs de travail, comme le suivi et l'accompagnement des projets pour favoriser la signature de chartes ou contrats N2000. En ce qui concerne les chartes, il y aura une continuité de l'animation auprès des collectivités notamment, mais aussi avec des structures animatrices d'activités de loisirs pour lesquelles des engagements spécifiques seront prévues. L'un des objectifs étant de favoriser la signature de chartes, les animateurs s'appuieront sur la communication pour trouver de nouveaux signataires.



Pour les contrats, l'animatrice présente plus en détails le projet de contrat de SAINT-MACAIRE en exposant les trois habitats d'intérêts communautaires : une forêt alluviale, une mégaphorbiaie (habitat qui pourrait accueillir l'Angélique des estuaires) et de la végétation annuelle sur berges vaseuses. De nouveaux habitats ont été diagnostiqués sur le site et feront l'objet de travaux tels qu'un bras mort qui devrait être restauré, une mare et une prairie en cours de fermeture qui seront rouvertes. Des actions de limitation de l'érable négundo (écorçage et cerclage) devraient permettre de restaurer ces milieux dont la ripisylve. La plantation de boutures de saule devrait fixer le banc vaseux et permettre de développer des mégaphorbiaies propices à l'angélique des estuaires et également améliorer la fonctionnalité du bras mort en améliorant sa connexion hydraulique avec la Garonne. Pour cette dernière action, des élèves d'un lycée agricole devraient également intervenir. L'animatrice souligne que ce projet de contrat va être déposé très prochainement pour un début potentiel des travaux début septembre 2019.

Un autre projet de contrat sur la commune de VIRELADE est présenté avec un diagnostic écologique réalisé fin juin/début juillet sur une parcelle de 1 Ha. Enfin, l'animatrice évoque une journée citoyenne à venir dans la continuité du contrat de SAINT-LAURENT soit pour entretenir l'atterrissement et replanter des boutures de saule en pied de berge afin de compenser les pertes dues aux crues successives de l'hiver 2017-2018.

L'animatrice rappelle que ces animations sont à la fois, menées dans une cohérence des politiques publiques en lien avec les autres projets autour de la Garonne (Ex.: SAGE et Plan Garonne) mais également complétées par la participation à diverses manifestations et réunions techniques du territoire.

2) Animation agricole (diapositives 49 à 52)

Claire BOSCUS poursuit la présentation par l'animation agricole et informe l'assemblée de la rédaction de l'appel à projet en décembre 2018 pour les MAEC 2019. Le montant du soutien financier pour cette nouvelle campagne s'élève à 60 500 €, ce qui a été validé le 29 avril 2019 en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC).

De nouvelles mesures pour 2019 ont été présentées telles que la gestion d'une prairie pâturée compatible avec le bio (HE10) et la reconversion de parcelles cultivées en prairies bio (HE09). L'animatrice explique que l'animation agricole a été déléguée au bureau d'études Rural Concept et après plusieurs échanges téléphoniques et physiques avec les agriculteurs, deux contrats ont été signés engageant 9 686 €. Pour 2020, plusieurs nouveaux contrats potentiels dont l'agriculteur de SAINT-MACAIRE associé au projet de

restauration N2000 et d'ici fin 2019, dépôt d'un nouveau dossier pour la campagne de 2020 avec potentiellement, des réengagements des contrats de 2015.

3) Communication - sensibilisation (diapositives 53 et 54)

Pour ce dernier volet, l'animatrice souligne que le SMEAG met régulièrement à jour son site internet et qu'une quatrième lettre d'information a été conçue (jointe à ce compte-rendu). Parallèlement, l'animateur a participé à différentes animations : fête du fleuve, journée ramassage de déchets (dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets) ou encore la journée mondiale zones humides sur l'île de RAYMOND, site entièrement inclus dans le périmètre Natura 2000. Cette journée, coanimée avec Monsieur BOUSQUET, animateur Nature de la communauté des communes Convergence Garonne, permet également de faire le lien avec le SAGE Vallée de la Garonne. Pour chaque animation, 4 panneaux explicatifs sur la démarche Natura 2000 sont mis à disposition afin de sensibiliser un large public.

III. Cycle d'animation 2020-2022

Monsieur GIRARDI prend la parole pour introduire la question de l'animation du troisième cycle d'animation 2020-2022. Il évoque le fait que Natura 2000 prend de l'ampleur auprès des agriculteurs mais aussi des autres acteurs concernés par la Garonne. Il souligne l'importance de la démarche Natura 2000 et pense qu'il faut s'engager dans un nouveau cycle de 3 ans.

Mathieu BEAUJARD rappelle que le SMEAG s'est porté candidat pour ce nouveau cycle d'animation 2020-2022 et sollicite ainsi les membres du COPIL pour la validation de la candidature.

Monsieur GIRARDI demande s'il y a un avis sur ce qui a été réalisé et souligne que tout n'est pas encore parfait mais que l'animation Natura 2000 a permis de bien faire progresser les choses.

Monsieur MOLINIE présente un avis favorable en indiquant que le bilan parle de lui-même, les difficultés qu'a pu rencontrer le SMEAG sont dues à des événements extérieurs. Il ajoute qu'il ne voit pas d'autres structures susceptibles de porter l'animation.

Monsieur GIRARDI partage ce point de vue sur Natura 2000 en expliquant que la démarche permet également de faire prendre conscience de l'importance des zones humides et des milieux naturels aux citoyens, agriculteurs, entreprises, collectivités... Il prend l'exemple des débuts houleux de l'agriculture biologique qui est de nos jours, bien acceptée. Il fait le parallèle avec la démarche Natura 2000 qui permet de pointer du doigt et d'informer les populations. Selon Monsieur GIRARDI, le SMEAG est bien placé et a rendu « une bonne copie », il serait donc cohérent que le COPIL se prononce favorablement en faveur de la candidature du SMEAG pour l'animation du 3^{ème} cycle de la mise en œuvre du DOCOB.

Monsieur GIRARDI invite les membres du COPIL à procéder au vote.

Le COPIL donne un avis favorable et accepte la candidature du SMEAG pour porter le 3^{ème} cycle de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de 2020 à 2022.

IV. Points divers / Echanges

1) Animation N2000 Garonne en Occitanie (diapositive 56)

Mathieu BEAUJARD souligne le lancement de l'animation Natura 2000 Garonne en Occitanie et ses affluents, animation coordonnée par le SMEAG et renfermant 5 DOCOBs. L'objectif étant de développer une synergie entre l'animation Aquitaine et Occitane afin qu'il existe une cohérence à l'échelle du fleuve.

2) Guide zones humides du SAGE Vallée de la Garonne (diapositive 57)

L'animateur fait un rapide détour sur le SAGE Vallée de la Garonne en expliquant qu'un livret de présentation accompagné de 12 fiches de retours d'expériences ont été réalisées afin de valoriser les actions concrètes de restauration de zones humides sur la vallée de la Garonne. L'objectif étant de motiver les maîtres d'ouvrages potentiels à mener des actions semblables sur leur territoire. Le guide est bien entendu téléchargeable sur le site du SAGE : www.sage-garonne.fr.

La suite des échanges portaient autour de départs de roselière en bord de Garonne et l'animateur explique que ce sont des lieux de nidification pour l'avifaune.

Monsieur AUGÉARD s'interroge sur les gestionnaires des zones humides et l'animateur répond qu'il y a de multiples organismes qui s'occupent des zones humides comme des associations naturalistes, des collectivités, etc. Les discussions se poursuivent sur la taxe Gémapi qui n'est pas appliquée dans toutes les communes.

Monsieur Jean-Louis MOLINIE s'interroge sur la température de l'eau et la présence de métaux lourds dans la Garonne.

Monsieur BEAUJARD sollicite Monsieur GUYOT du SMEAG (impliqué dans la phase opérationnelle du soutien d'étiage) et ce dernier indique que la température de l'eau est corrélée avec celle de l'air mais qu'il faut également prendre en compte les débits qui eux sont tributaires de la pluie mais également des stocks de neige dans les Pyrénées.

Monsieur GIRARDI souligne qu'il a déjà vu des pics de température en période estivale mais que le plus préoccupant pour la Garonne c'est la longévité et la périodicité de ces pics de chaleur.

Monsieur Jean-Louis MOLINIE revient sur les métaux lourds et parle plus précisément des PCB. Il nous indique que des études ont été menées ce qui a donné suite à l'interdiction de la pêche mais qu'après une seconde étude, cette interdiction a été levée. Il rappelle l'importance de ne pas céder à la psychose et évoque un retour sur 10 à 15 ans en ce qui concerne les effets potentiels des PCB. Monsieur MOLINIE ajoute que le Lot apporte une certaine quantité de cadmium à la Garonne suite à l'ancienne activité minière du département.

La suite des discussions portent sur le soutien d'étiage avec pour commencer, un rappel de l'animateur sur le déroulement du processus.

Monsieur BILIRIT souligne que le réchauffement climatique va entraîner des soutiens d'étiages de plus en plus précoces dans la saison. Il a été ajouté que le phénomène est accentué en raison des crues hivernales moins importantes.

Madame SANIAL propose alors de réviser les comportements individuels et collectifs vis-à-vis de la ressource en eau. Elle évoque également le Plan d'Adaptation au Changement Climatique publié par l'AEAG. Elle nous fait également part de la nécessité de sensibiliser le large public, proposer des journées de ramassage de déchets sur un linéaire en bord de Garonne donc sur plusieurs communes afin d'élargir l'opération et donc la sensibilisation.

Monsieur AUGÉARD attire l'attention du COPIL sur l'inaccessibilité de certaines berges.

Monsieur GIRARDI approuve la sensibilisation notamment auprès des enfants et nous encourage à poursuivre l'animation auprès des scolaires. Il a également été rappelé dans l'assemblée qu'il existe des gardes et des rappels à l'ordre de la part de l'AFB et de l'ONCFS et qu'aujourd'hui, les mentalités ont changé.

Monsieur BILIRIT remercie l'ensemble des membres du COPIL d'avoir participé à ces échanges et clôture ce 5^{ème} COPIL.

Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du SMEAG, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine). Pour contacter le SMEAG : natura2000@smeag.fr, 05.62.72.76.00